

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE-DE-LELLIS**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi **le 15 novembre 2021**, à 19h30 en présentiel, à Saint-Camille-de-Lellis.

Après le mot de bienvenue et l'appel des présences, il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant (es) :

Siège #1 - Jacques Audet
Siège #2 - Aline Alain
Siège #3 - Richard Pouliot
Siège #4 - Claude Beaudoin
Siège #5 - Jocelyn Pouliot
Siège #6 - Jennylee Boutin

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de Mme Rachel Goupil mairesse.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nicole Mathieu assiste également à cette séance.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

218-11-2021

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'ordre du jour de la réunion du 15 novembre 2021 tel que lu et présenté.

- 1 - APPEL DES PRÉSENCES**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 -** Résolution, adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021
 - 3.2 -** Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 26 octobre 2021
- 4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX**
- 5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES**
 - 5.1 -** Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-21
 - 5.2 -** Dépôt des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires
 - 5.3 -** Résolution, renouvellement de l'adhésion à l'escouade Canine MRC 2017
 - 5.4 -** Résolution, renouvellement de notre adhésion à Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour 2022
 - 5.5 -** Résolution, cédule des réunions du conseil municipal
 - 5.6 -** Résolution, renouvellement de l'adhésion au Réseau d'information municipale (RIM)
 - 5.7 -** Résolution, autorisation du prêt temporaire, dans le cadre de la TECQ, projet rue Fournier et du Rang Saint-Joseph
 - 5.8 -** Résolution, demande d'aide financière Nouvel Essor

- 5.9 - Résolution, renouvellement de notre publicité à l'intérieur du feuillet paroissial
- 5.10 - Résolution, ajout d'un scanneur pour remplacer le dépôt de nuit avec la Caisse Desjardins des Etchemins
- 5.11 - Résolution, achat de publicité à Radio Bellechasse "Voeux de Noël"
- 6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE
 - 6.1 - Résolution, renouvellement de l'entente avec ARPE QUÉBEC, recyclage des produits électroniques
- 7 - LÉGISLATION
 - 7.1 - Motion de remerciements aux élus qui ont terminé leur mandat
- 8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT
 - 8.1 - Résolution, adoption de la recommandation de paiement no. 2, libération de 5% de la retenue, projet rue Fournier et Rang Saint-Joseph
- 9 - LÉGISLATION
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 10.1 - Résolution, adoption des prévisions budgétaires de la régie des incendies RISEDE 2022
 - 10.2 - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Régie des Incendies (RISEDE)
- 11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
- 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
 - 12.1 - Résolution, mise en valeur des coeurs de village, circuit autoguidé
 - 12.2 - Résolution, Fête de Noël des enfants
 - 12.3 - Résolution, concours "À Saint-Camille, un hiver tout en lumière"
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Lettre d'invitation à promouvoir l'activité physique par Le Défi 100 milles
 - 13.2 - Lettre du Ministère du Travail, prix hommage bénévolat-Québec édition 2022
 - 13.3 - Résolution, programme voisins solidaires de l'Espace Muni
 - 13.4 - Lettre d'Hydro-Québec relativement à des travaux d'élagage des arbres
 - 13.5 - Lettre de la Chambre de commerce des Etchemins
 - 13.6 - Lettre de Félicitations de Mme Dominique Vien à la mairesse et aux conseillers élus
- 14 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE
- 15 - VARIA
 - 15.1 - Résolution, programme d'aide à la voirie locale, volet Soutien
 - 15.2 - Dévoilement de la 16e édition, des prix des Fleurons du Québec
- 16 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

219-11-2021

3.1 - Résolution, adoption du procès-verbal du 4 octobre 2021

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 4 octobre 2021 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

220-11-2021

3.2 - Résolution, adoption du procès-verbal de la réunion spéciale du 26 octobre 2021

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le procès-verbal du 26 octobre 2021 soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

4 - SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

-Il est convenu d'un commun accord que la boîte de camion usagée de marque Tenco soit vendue par soumission sur invitation aux entreprises locales. Les résultats de la soumission seront connus lors de la prochaine séance du conseil municipal.

5 - FINANCES, GESTION DES SERVICES

221-11-2021

5.1 - Résolution, acceptation des comptes à payer, feuille 11-21

ATTENDU : la liste des comptes numéro 11-2021 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 15e jour de novembre 2021* dans laquelle figurent tous les comptes à accepter au montant de : **223,267.35\$**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 11-21 telle que présentée. Le total des comptes pour **NOVEMBRE 2021 s'élève à: 223,267.35\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 11-2021.

ADOPTÉE

Je soussignée, Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois **de novembre 2021.**

Nicole Mathieu, sec.-trés. & directrice générale

5.2 - Dépôt des formulaires de déclaration d'intérêts pécuniaires

Dépôt des formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires et des formulaires de déclaration des informations relatives aux apparentés et opérations interentités sont déposés, le tout tel que prescrit par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Lesdites déclarations seront transmises au Ministère des Affaires Municipales.

Mme Rachel Goupil, mairesse

M. Jacques Audet, siège no. 1

Mme Aline Alain, siège no. 2

M. Richard Pouliot, siège no. 3

M. Claude Beaudoin, siège no. 4

M. Jocelyn Pouliot, siège no. 5

Mme Jenny-Lee Boutin, siège no. 6

222-11-2021

5.3 - Résolution, renouvellement de l'adhésion à l'escouade Canine MRC 2017

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a adopté un règlement sur les animaux et que le gouvernement du Québec a adopté un règlement provincial sur les chiens dangereux;

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'est dotée d'un service animalier pour la gestion du nouveau règlement sur les animaux ainsi que le règlement provincial sur les chiens dangereux.

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une offre de services de la compagnie Escouade Canine MRC 2017 pour renouveler le contrat de services animaliers à Saint-Camille-de-Lellis, et ce, à compter de 2022, et que les élus s'en déclarent satisfaits;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte l'offre de services de l'Escouade Canine MRC 2017 pour une période d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2022. Le tout tel qu'édicte dans l'entente qui fait partie intégrante de la présente résolution.

QU'UNE copie a été remise à tous les élus avant le conseil municipal.

ADOPTÉE,

223-11-2021

5.4 - Résolution, renouvellement de notre adhésion à Transport Autonomie Beauce-Etchemins pour 2022

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au service de transport adapté pour l'année 2022;

QUE l'on accepte de payer la contribution fixée par « Transport Autonomie Beauce-Etchemins » soit : 1480.05\$;

QUE l'on accepte la tarification à payer par l'utilisateur (voir dépliant de : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins »);

QUE la ville de Saint-Georges soit la ville mandataire pour : « Transport Autonomie Beauce-Etchemins».

ADOPTÉE,

224-11-2021

5.5 - Résolution, cédule des réunions du conseil municipal

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE: le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis adopte la cédule des réunions régulières du conseil municipal pour 2022:

- **Lundi le 10 janvier 2022 (jour de l'an samedi 1^{er} janvier, retour mardi 4 janvier 2022)**
- Lundi le 7 février 2022
- Lundi le 7 mars 2022
- Lundi le 4 avril 2022
- Lundi le 2 mai 2022
- Lundi le 6 juin 2022
- Lundi le 4 juillet 2022
- Lundi le 1^{er} août 2022
- **Mardi le 6 septembre 2022 (fête du Travail)**
- Lundi le 3 octobre 2022
- Lundi le 7 novembre 2022
- Lundi le 5 décembre 2022

ADOPTÉE,

225-11-2021

5.6 - Résolution, renouvellement de l'adhésion au Réseau d'information municipale (RIM)

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion au Réseau d'information Municipale du Québec pour l'année 2022, le montant de la contribution s'élève à 165\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE

226-11-2021

5.7 - Résolution, autorisation du prêt temporaire, dans le cadre de la TECQ, projet rue Fournier et du Rang Saint-Joseph

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis attend son remboursement du MAMH de 509,995\$ par le programme de la TECQ 2019-2023 pour sa programmation approuvée;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille a dû payer à même sa réserve le montant des travaux de la rue Fournier et du Rang Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut faire un prêt temporaire de 509 995\$ en attendant le remboursement du MAMH pour le programme de la TECQ 2019-2023.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis approuve le prêt temporaire de 509,995\$ en attendant le remboursement du MAMH dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.

QUE l'on autorise la mairesse, Mme Rachel Goupil, et la directrice générale, Madame Nicole Mathieu à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis tous les documents relatifs au prêt temporaire au taux préférentiel de Desjardins plus zéro de 2,45%.

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte de payer les frais d'ouverture de dossier;

ADOPTÉE,

227-11-2021

5.8 - Résolution, demande d'aide financière Nouvel Essor

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de- Lellis octroie une subvention de 400\$ à l'organisme Nouvel Essor pour l'année financière 2021.

ADOPTÉE,

228-11-2021

5.9 - Résolution, renouvellement de notre publicité à l'intérieur du feuillet paroissial

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle sa publicité à l'intérieur du feuillet paroissial de la Fabrique de Sainte-Kateri-Tekakwitha, le tarif annuel se chiffre pour une annonce standard à 90\$ pour 2022.

ADOPTÉE,

229-11-2021

5.10 - Résolution, ajout d'un scanneur pour remplacer le dépôt de nuit avec la Caisse Desjardins des Etchemins

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte l'offre de services de la Caisse Populaires Desjardins des Etchemins pour ajouter un scanneur afin d'effectuer la gestion des chèques à déposer, le coût d'achat du scanneur est de 1690\$ sera sans frais pour la Municipalité.

QUE l'on accepte de payer les frais mensuels de gestion qui s'élèvent à 25\$/par mois.

QUE ce service soit mis en place lorsque le service de dépôt de nuit sera fermé par Desjardins

ADOPTÉE,

230-11-2021

5.11 - Résolution, achat de publicité à Radio Bellechasse "Voeux de Noël"

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille achète une publicité pour le temps des fêtes à Radio Bellechasse, Passion-FM des Etchemins. Le coût d'achat est de 345.00\$ taxes en sus.

-Plan B: 30 messages de 15 secondes, 'Spécial Voeux des Fêtes'.

ADOPTÉE,

6 - HYGIÈNE DU MILIEU ET RECYCLAGE

231-11-2021

6.1 - Résolution, renouvellement de l'entente avec ARPE QUÉBEC, recyclage des produits électroniques

CONSIDÉRANT QUE:

1.1 Le gouvernement du Québec a adopté le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;

1.2 Le règlement exige des entreprises visées qu'elles doivent, au moyen de programme de récupération et de valorisation, établir des points de collecte pour les produits visés ou offrir, le cas échéant, un service de collecte;

1.3 L'ARPE-Québec est l'organisme de gestion reconnu par Recycle-Québec pour gérer le Programme québécois de récupération et de valorisation des produits électroniques;

1.4 L'ARPE-Québec transige uniquement avec des entreprises de transformation approuvées par le Bureau de la qualification des recycleurs dans le but d'assurer une transformation responsable des produits électroniques en fin de vie utile;

1.5 L'ARPE-Québec a publié le document intitulé "Programme d'approbation des points de dépôt officiels";

1.6 L'ARPE-Québec, aux termes de ce programme, a la responsabilité et le pouvoir d'acheminer ou de faire acheminer les produits électroniques en fin de vie utile au recycleur approuvé de son choix, selon le modèle d'allocation qu'elle a établi;

1.7 Le **Partenaire** a accepté, à la demande d'ARPE-Québec, de fournir des services de type "Point de dépôt" conformément aux modalités et conditions énoncées à la présente entente;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME JENNYLEE BOUTIN APPUYÉE, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE Les parties aux présentes conviennent de l'entente de partenariat pour le point de dépôt d'officiel;

QUE l'entente soit adoptée telle que présentée, qui fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE l'on autorise Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis la présente entente.

ADOPTÉE,

7 - LÉGISLATION

232-11-2021

7.1 - Motion de remerciements aux élus qui ont terminé leur mandat

Monsieur Jocelyn Pouliot présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal, pour reconnaître les douze ans d'engagement des membres du conseil qui ont terminé leur mandat à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis;

La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis offre ses sincères remerciements aux personnes suivantes pour leur engagement et leur dévouement comme membre du conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis:

-Madame Thérèse Blanchet;

-Monsieur Marcel Bégin;

ADOPTÉE,

8 - TRAVAUX PUBLICS, AQUEDUC ET ÉGOUT

233-11-2021

8.1 - Résolution, adoption de la recommandation de paiement no. 2, libération de 5% de la retenue, projet rue Fournier et Rang Saint-Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Camille a terminé le projet de réfection de la rue Fournier et du Rang Saint-Joseph, et que nous devons faire la réception provisoire;

ATTENDU QUE suite à la visite d'inspection, les points soulevés: réparation des accotements et confection des dalots ont été effectuées par l'entrepreneur Construction Abénakis Inc., nos ingénieurs de la compagnie Stantec Inc. recommandent de procéder à la réception provisoire des ouvrages et à la libération d'une partie de la retenue contractuelle de 5% qui se chiffre à 28,881.88\$ (taxes incluses);

ATTENDU QUE l'autre partie de la retenue contractuelle de 5% qui se chiffre à 26,268.83\$ (taxes incluses) sera payable en septembre 2022

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède sur recommandation de notre ingénieur M. Jean-François Poirier de Stantec Inc, à la réception provisoire des ouvrages de réfection de la rue Fournier et du rang Saint-Joseph de procéder à la libération de la retenue contractuelle de 5% qui se chiffre à 28,881.88\$ (taxes incluses)

QUE l'on autorise le paiement de la demande de libération de la retenue contractuelle, au montant de 28,881.88\$ (sans taxes) à Construction Abénakis Inc.

ADOPTÉE,

9 - LÉGISLATION

Aucun point!

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

234-11-2021

10.1 - Résolution, adoption des prévisions budgétaires de la régie des incendies RISEDE 2022

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 603 du Code municipal du Québec, les prévisions budgétaires d'une régie intermunicipale doivent être adoptées, par résolution, par au moins les deux tiers des municipalités membres;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS:

QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis adopte les prévisions budgétaires de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE) pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2022.

Le montant du budget se chiffre à 340 615.00\$ (revenus et dépenses), c'est un budget équilibré.

ADOPTÉE,

235-11-2021

10.2 - Nomination d'un représentant au conseil d'administration de la Régie des Incendies (RISEDE)

II EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis nomme Madame Rachel Goupil, mairesse, à titre de représentante municipale au sein du conseil d'administration de la Régie des Incendies du Secteur Est des Etchemins (RISEDE);

ADOPTÉE,

11 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

236-11-2021

**12.1 - Résolution, mise en valeur des coeurs de village, circuit
autoguidé**

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a été choisie comme première municipalité pour le projet de circuit touristique autoguidé avec l'application MySmartJourney dans la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ce projet collectif est important pour le développement touristique de notre municipalité.

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins pour la pérennité du projet, de demander une aide financière, à raison de 150\$ pour 2022 et de 150\$ pour 2023 pour l'implantation du projet.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME JENNYLEE BOUTIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille participe au projet de circuit touristique autoguidé avec l'application "MySmartJourney" dans la MRC des Etchemins.

QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de participer financièrement à raison de 150\$ pour 2022 et de 150\$ pour 2023.

ADOPTÉE,

237-11-2021

12.2 - Résolution, Fête de Noël des enfants

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR CLAUDE BEAUDOIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille commandite la fête de Noël des enfants, édition 2021 pour un montant de quatre cent dollars (400.00\$).

ADOPTÉE,

238-11-2021

**12.3 - Résolution, concours "À Saint-Camille, un hiver tout en
lumière"**

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME ALINE ALAIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis organise un concours, et demande la participation des citoyens pour développer le concept d'illumination du village sous le thème 'À Saint-Camille, un hiver tout en lumière'. Le comité de sélection décernera quatre prix pour les plus beaux décors, quatre critères de sélection: 1er prix: 100\$, la beauté: mise en scène, 2e prix: 75\$, l'originalité: la qualité artistique, 3e prix: 50\$, la luminosité: qualité de l'illumination, 4e prix: 50\$, prix de participation tiré au hasard. Le concours de tiendra du 15 décembre 2021 au 6 janvier 2022.

ADOPTÉE

13 - CORRESPONDANCE

**13.1 - Lettre d'invitation à promouvoir l'activité physique par Le Défi
100 milles**

La directrice fait lecture d'une lettre du comité organisateur du Défi 100

milles pour promouvoir l'activité physique parmi nos citoyens. Point d'information!

13.2 - Lettre du Ministère du Travail, prix hommage bénévolat-Québec édition 2022

Lecture est faite d'une lettre du Ministère du Travail, et de la Solidarité Sociale qui nous invite à participer au prix hommage bénévolat-Québec, édition 2022. Point d'information!

239-11-2021

13.3 - Résolution, programme voisins solidaires de l'Espace Muni

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis présente un projet dans le cadre du programme voisins solidaires de l'espace Muni et du Carrefour action municipale et famille (CAMF);

QUE l'on autorise la directrice générale à présenter une demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

13.4 - Lettre d'Hydro-Québec relativement à des travaux d'élagage des arbres

Lecture est faite d'une lettre d'Hydro-Québec nous informant qu'ils réaliseront d'ici la fin d'année 2021 des travaux de maîtrise de la végétation dans l'emprise de la route. Point d'information!

13.5 - Lettre de la Chambre de commerce des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre nous informant que la Chambre de Commerce des Etchemins offre une carte cadeau de 50\$ pour l'achat local dans Les Etchemins. Point d'information!

13.6 - Lettre de Félicitations de Mme Dominique Vien à la mairesse et aux conseillers élus

Lecture est faite d'une lettre de félicitations pour les élections du 7 novembre 2021. Point d'information!

14 - RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DE LA MAIRESSE

-Mairesse: Mme Rachel Goupil indique qu'elle a assisté à la réunion régulière de la MRC des Etchemins, la dernière avant les élections.

15 - VARIA

- A)
- B)
- C)
- D)
- E)

240-11-2021

15.1 - Résolution, programme d'aide à la voirie locale, volet Soutien

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, y compris la part du Ministère;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Camille-de-Lellis choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres);

ATTENDU QUE la chargée de projet de la municipalité, Mme Nicole Mathieu, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Madame Aline Alain, appuyée, et il est unanimement résolu et adopté que le conseil municipal de Saint-de-Lellis autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser ces travaux selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Nicole Mathieu, directrice générale est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Copie certifiée conforme Ce jour 16^e jour de novembre 2021.

ADOPTÉE,

241-11-2021

15.2 - Dévoilement de la 16e édition, des prix des Fleurons du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une invitation pour assister au dévoilement de la 16e édition des Fleurons du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Mme Isabelle Bonin-Lachance des Fleurons du Québec aimerait que nous soyons présents pour le programme de la journée du 9 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le comité Maisons Fleuries a travaillé très fort à l'embellissement de notre municipalité que c'est une reconnaissance que de leur permettre d'assister à la 16e Édition des Fleurons du Québec.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS QUE: Le conseil de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de payer les frais d'inscription pour deux personnes au coût de 175\$ pour la journée/par personne. Les personnes qui assisteront à cette journée sont Mme Lise Lessard et un autre membre du comité Maisons Fleuries.

QUE l'on accepte de payer les frais pour la chambre et les frais de déplacement jusqu'au centre culturel de Saint-Hyacinthe.

ADOPTÉE,

16 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions de l'assistance.

17 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Jennylee Boutin propose la levée de l'assemblée à 20h40;

Rachel Goupil, mairesse

Nicole Mathieu, directrice générale

ADOPTÉE